

CUBA

71 prisonniers d'opinion toujours incarcérés pour avoir exprimé leurs idées

Index AI : AMR 25/005/2005

ÉFAI

**Embargo : vendredi 18 mars 2005
(10 h 00 TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La limitation de la liberté d'expression, d'association et de réunion constitue une atteinte grave aux droits humains fondamentaux. Il faut y mettre un terme immédiatement, a déclaré Amnesty International ce vendredi 18 mars, en rendant public son rapport sur les prisonniers d'opinion à Cuba, à l'occasion du deuxième anniversaire de la répression de 2003.

Amnesty International reconnaît actuellement 71 prisonniers d'opinion sur l'île, des personnes incarcérées pour avoir exprimé leurs convictions et leurs opinions de façon pacifique ; l'organisation appelle le gouvernement cubain à les remettre en liberté sans délai et sans condition.

À Cuba, exercer sa liberté d'expression est passible de poursuites. Cela signifie par exemple que travailler pour des organisations de défense des droits humains, publier des articles, donner aux médias des interviews perçues comme critiques du gouvernement cubain ou contacter des représentants du gouvernement américain à Cuba ou des membres de la communauté cubaine en exil aux États-Unis est passible de poursuites.

« Tout ce que vous avez à faire à Cuba pour être emprisonné pendant des mois, voire des années, est de manifester un désaccord avec les autorités », selon Amnesty International.

L'organisation a été informée d'au moins quatre affaires de mauvais traitements de prisonniers d'opinion par des surveillants de prison, agissant parfois en représailles contre des prisonniers qui s'étaient plaints de leurs mauvaises conditions de détention, de leurs difficultés à obtenir des soins médicaux et des restrictions apportées aux possibilités de communication avec le monde extérieur.

Juan Carlos Herrera Acosta, qui purge une peine de vingt années d'emprisonnement à la prison Kilo 8, dans la province de Camagüey, aurait été frappé le 13 octobre 2004 par un groupe de surveillants alors qu'il était menotté. Les gardes lui auraient piétiné le cou, lui

faisant perdre connaissance. Il a fait une grève de la faim en signe de protestation.

Aucune enquête n'a été ouverte, à la connaissance d'Amnesty International, ni dans cette affaire ni dans d'autres affaires similaires. L'organisation appelle le gouvernement cubain à mener des enquêtes indépendantes et impartiales sur toute allégation de mauvais traitements par des surveillants de prison.

Au cours de l'année 2004, au moins neuf prisonniers auraient été maintenus en continu dans des cellules disciplinaires murées pour des périodes allant de deux à quatre mois. Ces cellules seraient très petites (2 x 1 m), sans accès à la lumière du jour et dépourvues de tout mobilier ; elles ne comporteraient aucune installation sanitaire et aucun point d'eau potable. Les prisonniers ne seraient autorisés ni à sortir, ni à recevoir des visites, ils seraient privés de promenade et ne seraient parfois même pas autorisés à garder des vêtements, ils n'auraient ni drap ni couverture. Les conditions dans lesquelles ces neuf prisonniers cubains auraient été détenus s'apparentent à un traitement cruel, inhumain et dégradant.

Normando Hernández González a été détenu dans l'une de ces cellules pendant quatre mois, comme mesure punitive après avoir mis fin à une grève de la faim de dix-sept jours entamée pour protester contre son transfert à la prison Kilo 5 1/2, où il était détenu avec des droits communs.

Certains prisonniers d'opinion et leurs familles ont eu à subir la suspension de toute visite, correspondance ou communication téléphonique pour une période indéterminée, lorsque des proches de prisonniers avaient fait des déclarations à la presse locale ou internationale ou à des organisations de défense des droits humains concernant le traitement d'un parent en détention.

Au cours de l'année 2004 et début 2005, dix-neuf prisonniers d'opinion ont été remis en liberté, dont quatorze qui ont obtenu une « *licencia extrapenal* », une « libération conditionnelle » leur permettant de finir leur peine en dehors de la prison pour des raisons de santé, tout en sachant qu'ils pourraient être placés en détention de nouveau.

Amnesty International renouvelle son appel au gouvernement cubain pour qu'il

- ordonne la remise en liberté immédiate et sans condition de tous les prisonniers d'opinion ;

- veille à ce qu'une enquête indépendante et impartiale soit menée sur toute allégation de mauvais traitements infligés en détention par

des surveillants de prison et à ce que les agents impliqués dans de telles allégations soient immédiatement suspendus de leurs fonctions et les auteurs présumés de tels actes poursuivis en justice ;

- suspende la Loi 88 et toute loi similaire facilitant l'emprisonnement de citoyens cubains en restreignant de manière illégale l'exercice des libertés fondamentales ;

- se conforme aux normes internationales relatives aux droits humains pour le traitement des prisonniers ;

- ratifie le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Amnesty International considère que l'embargo unilatéral prononcé par les États-Unis contre Cuba contribue à affaiblir des droits civils et politiques essentiels dans le pays. Pour ces raisons, Amnesty International demande sa levée immédiate. L'organisation appelle également le gouvernement cubain à cesser de se servir de l'embargo comme d'un prétexte pour violer les droits fondamentaux du peuple cubain.

Complément d'information

La plupart des dissidents arrêtés au cours du mouvement de répression de 2003 ont été inculpés de faits encourant les peines les plus lourdes au titre de l'article 91 du Code pénal ou de la Loi 88. L'article 91 prévoit des peines de dix à vingt ans de prison pour toute personne qui « *dans l'intérêt d'un État étranger, perpétue un acte ayant pour objectif de nuire à l'indépendance de l'État cubain ou à son intégrité territoriale.* ». La Loi 88 prévoit de lourdes peines de prison pour les personnes jugées coupables de soutenir la politique des États-Unis à l'égard de Cuba visant à « *troubler l'ordre interne, déstabiliser le pays et détruire l'État socialiste et l'indépendance de Cuba.* » ●

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le rapport [Cuba: Prisoners of conscience ; 71 longing for freedom](#) (index AI : AMR 25/002/2005) sur le site d'Amnesty International.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>